

LÉGISLATURE 2025 - 2030

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
14 OCTOBRE 2025**

L'utilisation du masculin dans le présent document a pour seul but d'alléger le texte et s'applique sans discrimination de genre.

PRÉSENTS	:	M.	B. SCHOPFER, Président
		M.	S. VENTRE, Vice-Président
		Mme	L. CONRAD, Secrétaire
		Mmes	C. BLAGOJEVIC VENTRE
		MM.	A. CARREL, J.-L. FERRARI, A. FORISSIER, T. FREIDIG, C. HUBER, R. PARTY, M. SUTER et L. ZURBUCHEN
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Conseiller administratif
		Mme	M. PASCHE, Conseillère administrative
EXCUSÉS	:	Mmes	M. CONRAD et J. PARACCHINI
		M.	S. LEMA

M. le Président ouvre la séance à 19h30.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, soit par 11 oui.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Commission de l'environnement et du développement durable

M. le Président annonce la démission de **M. Ventre** au 1^{er} octobre 2025 et demande si un membre du Conseil municipal désire rejoindre ladite commission, précisant que, le cas échéant, cela ne permet pas un changement de commission mais uniquement un ajout (article 67 du Règlement du Conseil municipal).

Aucun Conseiller municipal n'en manifeste le souhait.

b) Repas de la nouvelle législature

M. le Président rappelle que ce repas aura lieu le 14 novembre prochain au Café du Levant à Aire-la-Ville. Le choix des menus sera transmis via le groupe WhatsApp du Conseil municipal.

c) Communications au secrétariat de la Mairie

M. le Président rappelle aux Conseillers municipaux que tous les mails adressés à la Mairie doivent être envoyés à l'adresse info@chancy.ch afin qu'ils puissent être lus et traités efficacement, y compris les annonces d'absence aux séances.

3. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**a) Transports publics genevois**

M. Bouvier revient sur les interventions de **MM. Party** et **Ferrari** lors du précédent Conseil municipal et les informe qu'à l'occasion d'une rencontre fortuite avec le Responsable mobilité du Canton, il lui a brièvement fait part des remarques transmises sur la fréquence des lignes 40 et 78.

Un rapport de la commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière devra lui être transmis via le secrétariat de la Mairie.

b) Dépassements

M. Bouvier souligne que le budget donne les lignes directrices des dépenses prévues mais ne peut évidemment pas tenir compte de toutes les urgences. Or, certains aléas impliquent un dépassement des montants envisagés ce qui doit être communiqué aux Conseillers municipaux :

- CHF 6'280.-- relatifs à l'achat de nouvelles illuminations pour candélabres routiers correspondant aux normes exigées en matière de prise au vent selon les recommandations des SIG (suite dénonciation des décorations des années précédentes). Les membres du Conseil municipal souhaitent que ces dernières soient installées ailleurs si possible ou revendues;
- CHF 8'157.55 relatifs à l'intervention de débouchage, curage et fraisage haute pression des collecteurs d'eau claire (pluie, ruissellement...) au chemin de Champlong y compris l'assistance caméra, le pompage des regards, l'aspiration des matières extraites ainsi que le transport des boues en décharge;
- CHF 4'853.65 relatifs à l'intervention de débouchage et curage haute pression de collecteurs d'eau claire au chemin de la Malotte dont une des parcelles a été complètement inondée suite à de fortes pluies;
- CHF 31'710.85 relatifs à l'abaissement / rehaussement de 17 couvercles dans le cadre de la campagne cantonale de reprofilage de la route de Bellegarde, sachant toutefois que cette somme sera à terme totalement prise en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA).

c) Centre du village

M. Beuchat indique que le parking sera terminé pour fin octobre à l'exception de la plantation des arbres qui interviendra entre novembre et décembre 2025. Si l'ancien parking (bibliothèque) sera rapidement accessible, la nouvelle partie restera par contre encore fermée afin de permettre la pousse du gazon entre les pavés.

M. Party déplore que le nouveau parking soit autant en pente, ce qui est apparemment lié à la préservation d'un vieux cerisier. Il propose que la personne ayant décidé de le protéger revienne sur le site afin de pouvoir constater le résultat de sa décision.

M. Beuchat explique avoir argumenté mais rien n'y a fait. Des caillebotis ont même dû être installés afin de protéger ses racines.

De plus, à cet endroit, il y a également la problématique des ruines de la villa romaine. Lorsque la végétation sera plantée, la pente devrait moins se voir.

M. Beuchat ajoute que malgré sa déclivité, le parking reste aux normes pour les personnes à mobilité réduite et rappelle que le parking de la Ruette est également en pente sans que cela ne pose un problème.

M. Beuchat confirme en outre que le terrain multisports a été réceptionné et ouvert au public le vendredi 10 octobre dernier.

A ce sujet, **M. Ferrari** s'interroge sur l'accès des jeunes par les buts de foot alors qu'il y a une porte, mais qui semble fermée à clé.

M. Beuchat explique que la porte ne sert que pour l'entretien du terrain et que l'accès du public se fait effectivement par les buts.

M. Ferrari demande si les paniers de baskets sont tout à fait adéquats, le revêtement synthétique du terrain devant freiner les rebonds du ballon.

M. Beuchat répond que le revêtement va s'user et permettre un meilleur rebond si ce n'est pas le cas actuellement. Par ailleurs, d'autres paniers existent sur la Commune.

d) Ecole

Mme Pasche annonce que la Commune contribue à plusieurs projets scolaires s'inscrivant dans le développement durable :

- Les classes de 7P et 8P ont profité de la « journée rivière » le 10 octobre dernier, organisée par l'Association Nos Environs qui promeut des initiatives pédagogiques et citoyennes de préservation de l'environnement;
- 4 classes de la 5P à la 8P participeront en 2026 aux ateliers « les effets du plastique » organisés par l'Association Tricrochet (sous réserve de l'approbation du budget);
- le 28 octobre prochain, les petites classes (1P à 4P) collaboreront à la plantation de la prairie fleurie qui sera située aux abords du nouveau parking. Le mandataire (Ateliers Eureka) animera les ateliers avec la participation des employés communaux.

Ainsi, toutes les classes auront participé à un atelier pédagogique en lien avec la préservation de l'environnement.

Mme Pasche remercie tous les intervenants.

e) Opikanoa

Mme Pasche communique que l'Association a malheureusement cessé ses activités et est dissoute. Le démontage des caravanes / cabanes du site aura lieu en 2026.

f) Panneau « sur les pas des Huguenots »

Mme Pasche mentionne que l'inauguration du panneau « sur les pas des Huguenots » a eu lieu le 4 octobre dernier en présence des membres de l'association s'étant notamment déplacés de Suisse, d'Allemagne, d'Italie et de France.

M. Gunter le scellera définitivement tout prochainement, sur l'esplanade du Café du Virage.

g) Réunion annuelle des Associations chancynaises

Mme Pasche informe les Conseillers municipaux que cette séance, planifiée de longue date, aura lieu le 19 novembre prochain à la Maison des Associations. Les élus y sont évidemment les bienvenus.

h) Repas de soutien de l'Association de la Champagne pour le centre de formation au Burkina Faso

Mme Pasche propose de réserver une table de 8 convives au frais de la Commune. Les Conseillers municipaux intéressés peuvent s'y rendre avec leurs conjoints, également invités.

Aucun membre du Conseil municipal ne manifeste d'intérêt pour cette soirée.

i) Boîte à idées

Lors du 1^{er} Conseil municipal ordinaire de cette législature, **Mme Pasche** avait préparé une boîte à idées afin que les Conseillers municipaux puissent y glisser des feuillets indiquant leur projet prioritaire et ce qu'ils attendent globalement de leur élection.

Elle remercie les Conseillers municipaux pour leurs retours et projette une brève présentation résumant les points reçus à cette occasion.

4. NOMINATION DE LA PRÉSIDENTE, DE LA VICE-PRÉSIDENTE ET DES SUPPLÉANCES DU LOCAL DE VOTE POUR 2026

Conformément à l'article 32 de la loi sur l'exercice des droits politiques du 15 octobre 1982, **M. le Président** soumet la liste pour les opérations électorales des 8 et 29 mars, 3 mai, 14 juin, 27 septembre et 29 novembre, à savoir :

Présidente	:	Mme Valérie Froelicher
Suppléante de la Présidente	:	Mme Marion Giroud
Vice-Présidente	:	Mme Valérie Moron
Suppléante de la Vice-Présidente	:	Mme Anne-Marie Pugin

Cette proposition est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.
Il est pris acte de ces nominations.

5. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission des affaires sociales, de la culture, des sports et des loisirs

En l'absence de **M. Lema**, **Mme Blagojevic Ventre** indique qu'une séance aura lieu jeudi 16 octobre durant laquelle les membres rencontreront des représentants du BUPP et d'Antigel.

Les demandes à inscrire au budget 2026 ont d'ores et déjà été rendues à Mme Spencer.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

M. Party confirme qu'il fera le nécessaire pour rédiger le rapport demandé par le Responsable de la mobilité du Canton (voir point 3.a. du présent procès-verbal).

c) Commission de l'environnement et du développement durable

Aucune communication.

d) Commission des finances

M. Suter signale que la prochaine séance aura lieu le mercredi 12 novembre 2025 et sera consacrée à l'étude du budget 2026.

e) Commission des relations publiques et de la communication

En l'absence de **Mme Paracchini**, **M. Freidig** communique que la commission s'est réunie le 6 courant et a reçu Mmes Audeoud et Despland pour une présentation du ChancyLien et de ce qu'elles proposent de faire à l'avenir.

f) Commission du territoire et des constructions

M. Carrel relaie brièvement la teneur de la dernière séance tenue le 8 octobre 2025, principalement dédiée au budget 2026.

Il suppose qu'une commission ad hoc sera créée pour la rénovation du Moulin-Roget et la définition de ses futures fonctions.

M. Beuchat confirme que ces futurs travaux impliqueront effectivement la création d'une commission ad hoc afin que des membres de tout horizon puisse l'intégrer car cela ne concerne pas uniquement la commission du territoire et des constructions. Ce point sera traité dans les propositions individuelles et questions lors de la séance du Conseil municipal de décembre afin qu'elle puisse débiter son travail début 2026. Il ajoute qu'elle générera passablement de réunions en 2026 et 2027, probablement moins par la suite.

Visite des différents locaux de la Commune

M. Ferrari demande si une visite des locaux sera organisée à l'attention des nouveaux membres du Conseil.

M. Beuchat répond qu'elle sera organisée au printemps, la météo étant certainement plus agréable.

Café du virage

M. Party demande si un repreneur a été choisi.

M. Bouvier répond que le processus est toujours en cours et une discussion s'ensuit sur son avancement.

P'tit Café

M. Bouvier annonce qu'à partir du 1^{er} décembre 2025, un service postal restreint sera délivré par le P'tit Café. Cela contribuera certainement à conforter cet espace dans sa vocation sociale.

Chemin des Carrés

M. Ventre mentionne l'absence de panneau interdisant la descente du chemin des Carrés, notamment à la sortie du parking et de la Maison des Associations.

M. Beuchat ira contrôler et entreprendra les démarches idoines (obligation de tourner à gauche ou sens interdit).

Trou dans le mur du parascolaire

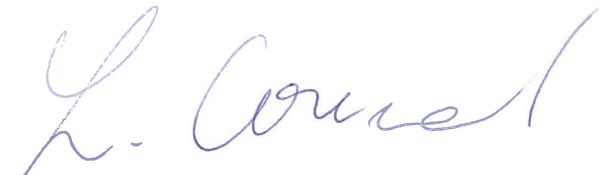
M. Ventre signale une ouverture importante dans le mur adjacent à la place de jeux. Il semblerait que les enfants s'amuse à enlever les pierres qui se descendent.

Parcelle n°2332 - Route de Bellegarde 115

M. Ferrari mentionne qu'un toit sommaire a été posé sur la maison en ruine et que des travaux semblent à nouveau en cours.

M. Beuchat indique que ce « chantier » a déjà fait l'objet de multiples dénonciations par la Commune.

M. le Président lève la séance à 21h00.


Le Président du Conseil municipal
Boris Schopfer
La Secrétaire du Conseil municipal
Léna Conrad
La Secrétaire
Joëlle Noverraz-Mühlemann